

son intention de se rendre lui-même par avion dans la région. On lui fit savoir que les représentants du Canada étaient disposés à faire tout ce qu'il fallait en son nom si monsieur Drijber voulait s'éviter les fatigues d'un aussi long voyage en des circonstances aussi pénibles. Monsieur Drijber fut aussi mis au courant des tensions politiques existant entre la Rhodésie et la Zambie; il serait ainsi d'avance au courant des difficultés susceptibles de surgir sur sa route.

Je demandai au haut commissaire du Canada à Lusaka, en Zambie, d'envoyer le Premier secrétaire, monsieur Leith, sans tarder en Rhodésie pour aider dans la mesure du possible à recouvrer les corps des deux jeunes filles; pour aider à réaliser les intentions des plus proches parents quant aux funérailles; et pour tenter de savoir ce qui s'était passé au juste le 15 mai. Le haut commissaire du Canada à Lusaka reçut l'ordre de communiquer sans délai avec les autorités zambiennes afin d'obtenir l'assurance d'une enquête complète et satisfaisante du tragique incident.

Le 18 mai, le gouvernement de la Zambie publiait un communiqué par lequel il admettait, en substance, qu'une sentinelle chargée de garder une centrale électrique érigée dans la quatrième gorge du Zambèze avait tiré des coups de feu sur les deux jeunes Canadiennes et sur leurs deux compagnons de voyage, M. et Mme Crothers, des Etats-Unis, la sentinelle ayant cru que ces personnes traversaient le Zambèze à la nage dans le dessein d'aller attaquer la centrale zambienne.

Je faisais savoir à la Chambre des communes le 22 mai que les autorités canadiennes attendaient les conclusions de M. Leith. Le 23 mai,